



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

M. Guido Brogli, propriétaire de la parcelle No 1421, au Ch. de Sus-Vellaz 45, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un pin, en sus de sa demande du 28 mai 2024.

Ce pin est vieux et pas entretenu.

Le propriétaire s'engage à le remplacer par une essence indigène, laquelle devra encore être précisée avant délivrance de toute autorisation d'abattage.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 5 juillet 2024/ib

La Municipalité